

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5273

présenté par
M. Zulesi
-----**ARTICLE 27 BIS**

I. – À la seconde phrase, substituer aux mots :

« de leur parc automobile français »,

les mots :

« du parc automobile français de ces véhicules ».

II. – En conséquence, à la même seconde phrase, substituer aux mots :

« du statut des véhicules de collection »,

les mots :

« de leur statut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.